

Questions au Feuilleton

Commission de contrôle de l'énergie atomique répond comme suit: Non. Dans les hôpitaux on utilise normalement l'eau du robinet pour diluer les déchets radioactifs.

LA DESTRUCTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Question n° 1720—**M. Francis:**

Les déchets radioactifs vidés dans les éviers de certains hôpitaux a) s'accumulent-ils dans l'approvisionnement local en eau et s'intègrent-ils au cycle de consommation, b) sont-ils des agents cancérogènes et, dans l'affirmative, la Commission de contrôle de l'énergie atomique envisage-t-elle de remettre en usage le système de ramassage de ces déchets afin d'en disposer d'une manière plus sûre?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission de contrôle de l'énergie répond comme suit: a) Puisque les déchets radioactifs qu'il est permis de vider dans les éviers d'hôpitaux ont généralement une demi-vie radioactive courte, ils se désintègrent rapidement avant qu'ils puissent atteindre des niveaux d'accumulation détectables dans l'approvisionnement en eau et dans le cycle de consommation humaine. b) Même si la plupart des substances radioactives peuvent entraîner le cancer si elles sont intégrées en assez grande quantité et pendant une période suffisamment longue, l'élimination dans les égouts, au niveau de dilution élevé qui est exigé, élimine presque complètement les risques d'absorption importante. La Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a jamais disposé d'un système de cueillette de ces déchets. L'Énergie atomique du Canada, Limitée, offre un service commercial pour les déchets radioactifs qui demandent un traitement particulier.

LA DESTRUCTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Question n° 1722—**M. Francis:**

1. Quels procédés utilisent les hôpitaux et autres détenteurs de permis de la Commission de contrôle de l'énergie atomique pour disposer de leurs déchets radioactifs?

2. Ces déchets vont-ils à l'occasion dans le système d'égout public?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission de contrôle de l'énergie atomique répond comme suit: 1. Les procédés utilisés pour éliminer les déchets radioactifs sont décrits dans les permis pour radio-isotopes; il s'agit généralement d'un ou de plusieurs des procédés suivants: a) retour au fournisseur; b) dilution dans l'eau, au moment de l'élimination dans les égouts, dans des proportions qui ne dépassent pas la concentration maximale permise pour l'eau potable, c) emmagasinage des radio-isotopes à courte vie jusqu'à ce qu'il y ait désintégration radioactive, d) élimination, après accords préalables, dans des emplacements approuvés de gestion des déchets.

2. Les déchets radioactifs aqueux sont déversés dans les égouts après avoir été suffisamment dilués pour répondre aux exigences exprimées en b) de la réponse à la première partie de cette question.

LES PERMIS AUX USAGERS DE PRODUITS RADIOACTIFS

Question n° 1727—**M. Francis:**

Combien de permis la Commission de contrôle de l'énergie atomique a-t-elle délivrés à des usagers de produits radioactifs?

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission de contrôle de l'énergie atomique répond

[M. Foster.]

comme suit: La Commission de contrôle de l'énergie atomique compte environ 3000 détenteurs de permis.

LE RÉACTEUR CANDU

Question n° 1730—**M. Francis:**

Quelle est la durée de fonctionnement prévue d'un réacteur CANDU?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada Limitée répond comme suit: Aux fins d'amortissement, la procédure employée par les services publics d'électricité, comme l'Hydro-Québec, est de désigner une période «de vie» ou d'amortissement de 30 ans pour les centrales thermiques à combustible fossile et nucléaire (CANDU). On prévoit que la durée réelle d'un réacteur CANDU sera de beaucoup supérieure à 30 ans. Une centrale nucléaire restera fonctionnelle aussi longtemps qu'elle satisfera les critères de fiabilité, de sécurité et de rentabilité. Les éléments usés ou défectueux seront remplacés. Nous avons les connaissances techniques pour le faire.

LES FONCTIONNAIRES AFFECTÉS AUX RÉGIONS CONTINENTALES

Question n° 1760—**M. Herbert:**

D'après le budget du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, combien de fonctionnaires seront affectés, au cours du mois d'avril 1975, en a) Amérique du Nord, sauf au Canada, b) Amérique du Sud, c) Europe, d) Asie, e) Océanie?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration): a) 30; b) 4; c) 90; d) 37; e) 3.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES CRÉDITS DES DÉPARTEMENTS CHARGÉS DES HAUTES ÉTUDES

Question n° 547—**M. Gauthier (Ottawa-Vanier):**

1. Depuis 1968, quel montant d'argent a été consacré par les ministères et les agences, pour permettre aux fonctionnaires de parfaire a) leur compétence (i) linguistique (ii) administrative, b) leurs études post-secondaires et universitaires?

2. Depuis 1968, quels sont le nombre, le nom et le poste, par ministère et agence, des fonctionnaires qui ont profité de congés sabbatiques pour suivre des cours de perfectionnement professionnel?

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Question n° 703—**M. Stevens:**

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Travaux publics a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant?